Dissertation préparée

Sujet : « Suffit-il d'obéir aux lois pour être juste ? »

→ Pour cette dissertation préparée, vous pourrez arriver le jour de l'épreuve avec une **introduction** complètement préparée et un **plan détaillé** : à part les thèses de parties et de sous-parties, il ne doit y avoir aucune phrase entièrement rédigée. **Vous n'aurez pas le droit d'apporter les textes proposés**.

I. Préparation de l'introduction

- a. Travail sur les notions
- « **justice** » : Il y a deux sens distincts de cette notion.
 - la justice comme norme

Ex: « les parts de gâteau ont été distribuées avec justice » / « demander justice »...

- → **Def : Au sens de norme**, la justice est un principe intuitif qui exige que les actions humaines soient conformes à un idéal d'égalité et d'ordre
- la justice comme institution

Ex: « Le criminel est entre les mains de la justice » / « une décision de justice »...

- → **Def** : **Au sens d'institution**, la justice désigne l'ensemble des dispositifs sociaux qui permettent à la loi de s'appliquer
- → quel est le sens impliqué par le sujet ? Définissez *uniquement* le sens pertinent.
- « **lois** » : pour construire votre définition, demandez-vous : qui dicte les lois ? Que fait la loi ? Que suppose-t-elle ? A partir de tout cela, construisez une définition synthétique et claire.
 - b. Travail de problématisation
- 1. **A première vue :** pour quelle raison pouvons-nous supposer que les lois ne correspondent pas toujours à la justice idéale ? Essayez de justifier cette thèse de façon aussi rigoureuse que possible. Mais s'il en est ainsi, *à quelle condition* pouvons-nous être juste quand nous obéissons aux lois ?
- 2. **Cependant** : faut-il vraiment vouloir que les lois correspondent à la justice idéale ? En quoi une telle ambition pourrait-elle avoir des conséquences problématiques ?

II. Préparation du développement

Pour construire ce devoir, vous allez procéder en **trois parties**. Chaque partie pourra être construite selon une méthode classique en philosophie :

- Sous-partie 1 : J'argumente ma thèse
- Sous-partie 2 : J'en montre les limites

La thèse et l'argumentation de chaque partie vous seront fournies par les textes 1, 2 et 3. Il faudra donc bien les analyser. Ce sera à vous d'identifier les limites de chaque thèse (sous-parties 2).

Par exemple : la première partie pourra être construite ainsi :

- I. Thèse : Il ne faut obéir aux lois que quand elles sont elles-mêmes justes
 - <u>- Sous-partie 1 :</u> argumentation de la thèse : notre sens moral intime nous permet de juger des lois de l'État. Nous avons des intuitions morales, certes difficilement explicables, mais suffisamment fortes pour que nous sachions immédiatement ce qui est juste. Les lois ne sont bonnes que dans la mesure où elles correspondent à ces intuitions. (il faut évidemment exposer la situation d'Antigone ici)
 - <u>- Sous-partie 2</u>: limites de la thèse : Antigone affirme la supériorité absolue de la morale sur le droit. Mais cette attitude, d'une part, produit de l'inégalité (on impose nos propres opinions morales de façon catégorique) et du désordre (on affaiblit l'État en contestant la légitimité de ses lois). C'est donc contraire à la définition même de la justice idéale.

A vous de construire les deux autres parties, sur le même modèle. Si vous avez du mal à comprendre les textes, vous pouvez chercher d'autres références qui vous correspondent davantage.

III. Les textes pour construire le développement

Texte 1:

Les deux frères qui luttaient pour le trône de Thèbes, Polynice et Etéocle, ont été tués au combat. Créon est donc le nouveau maître de la ville. Il décide que Polynice tombera en disgrâce, tandis que le corps d'Etéocle sera honoré. Cela signifie que la dépouille du frère rebelle ne peut être parée des rites funéraires sacrés, et qu'elle va être laissée sans sépulture, à la merci des charognards.

Ismène et Antigone sont les soeurs des défunts, et désormais les seules descendantes d'OEdipe.

Bravant les lois de Créon, Antigone décide d'accomplir elle-même les derniers rites funéraires pour son frère décédé.

CRÉON - Et toi, maintenant, réponds-moi, sans phrases, d'un mot. Connaissais-tu la défense que j'avais fait proclamer?

ANTIGONE - Oui, je la connaissais: pouvais-je l'ignorer ? ; Elle était des plus claires.

CRÉON - Ainsi tu as osé passer outre à ma loi?

ANTIGONE. - Oui, car ce n'est pas Zeus qui l'avait proclamée! ce n'est pas la Justice, assise aux côtés des dieux infernaux; non, ce ne sont pas là les lois qu'ils ont jamais fixées aux hommes, et je ne pensais pas que tes défenses à toi fussent assez puissantes pour permettre à un mortel de passer outre à d'autres lois, aux lois non écrites, inébranlables, des dieux! Elles ne datent, celles-là, ni d'aujourd'hui ni d'hier, et nul ne sait le jour où elles ont paru. Ces lois-là, pouvais-je donc, par crainte de qui que ce fût, m'exposer à leur vengeance chez les dieux? Que je dusse mourir, ne le savais-je pas? Et cela, quand bien même tu n'aurais rien défendu. Mais mourir avant l'heure, je le dis bien haut, pour moi, c'est tout profit: lorsqu'on vit comme moi, au milieu de malheurs sans nombre, comment ne pas trouver de profit à mourir? Subir la mort pour moi n'est pas une souffrance. C'en eût été une, au contraire, si j'avais toléré que le corps d'un fils de ma mère n'eût pas, après sa mort, obtenu un tombeau. De cela, oui, j'eusse souffert; de ceci je ne souffre pas. Je te parais sans doute agir comme une folle. Mais le fou pourrait bien être celui même qui me traite de folle.

Sophocle, Antigone

Texte 2:

Synthèse : la philosophie politique de Hobbes.

Question de Hobbes : à quoi ressemblerait l'existence humaine sans lois ?

Cette expérience de pensée, Hobbes l'appelle l'« état de nature ». Pour Hobbes, les hommes ont les mêmes besoins et veulent tous autant les satisfaire \rightarrow ont tous autant le droit de poursuivre les biens qui les satisfont (chaque individu a un droit naturel infini) \rightarrow vont rentrer en **concurrence**

Dans un tel contexte : « l'homme est un loup pour l'homme » : l'existence humaine est une lutte à mort pour la survie. Il ne peut y avoir aucun accord, parce qu'il n'y a aucune confiance

Pour quitter cet état de nature : chacun s'engage auprès de chacun pour que chacun abandonne son droit naturel au profit d'un individu unique : le **souverain**. L'ensemble de tous ces contrats : le **contrat social** = l'acte qui institue l'Etat

L'État se définit d'abord par sa capacité à **punir** les citoyens qui ne respectent pas les lois ou leurs engagements. L'État lui-même n'est tenu par aucun engagement → son pouvoir est absolu par essence. N'a de comptes à rendre à aucun autre pouvoir (est souverain)

→ Hobbes conceptualise la notion moderne d'**État** : l'autorité souveraine exerçant le pouvoir sur une population habitant un territoire donné.

Pour aller plus loin : regardez la vidéo « Hobbes - Léviathan » sur la chaîne Politikon : https://youtu.be/I4j2LwCPq2g

Qu'est-ce qu'une bonne loi ? Par bonne loi, je n'entends pas une loi juste, car aucune loi ne peut être injuste. La loi est faite par le pouvoir souverain, et tout ce qui est fait par ce pouvoir est approuvé et reconnu pour sien par chaque membre du peuple : et ce que chacun veut ne saurait être dit injuste par personne. Il en est des lois de la République¹ comme des lois des jeux : ce sur quoi les joueurs se sont accordés n'est pour aucun d'eux une injustice. Une bonne loi se caractérise par le fait qu'elle est, en même temps, nécessaire au bien du peuple et claire. En effet, le rôle des lois, qui ne sont que des règles revêtues d'une autorité, n'est pas d'entraver toute action volontaire, mais seulement de diriger et de contenir les mouvements des gens, de manière à éviter qu'emportés par la violence de leurs désirs, leur précipitation ou leur manque de discernement, ils ne se fassent de mal : ce sont comme des haies disposées non pour arrêter les voyageurs, mais pour les maintenir sur le chemin. C'est pourquoi si une loi n'est pas nécessaire et que la vraie fin de toute loi lui fasse défaut, elle n'est pas bonne. On peut croire qu'une loi est bonne quand elle apporte un avantage au souverain² sans pourtant être nécessaire au peuple ; mais cela n'est pas. En effet, le bien du souverain et celui du peuple ne sauraient être séparés.

Thomas Hobbes, Léviathan (1651).

Deux questions pour bien saisir le texte :

- 1. Hobbes fait ici un parallèle entre les lois de l'État et les lois d'un jeu. Pourquoi n'y aurait-il pas de sens à contester la règle d'un jeu au moment où nous y jouons ? Quelle est la conception que Hobbes se fait de la justice ici ?
- 2. D'un point de vue politique, quel est notre engagement le plus fondamental ? Pour quelle raison avons-nous pris cet engagement ?

Texte 3:

Pour comprendre ce texte, faites deux genres de recherches : d'abord, une recherche historique, pour comprendre qui est Adolf Eichmann, et dans quelles circonstances la philosophe Hannah Arendt s'est intéressée à son cas. Faites par ailleurs des recherches *philosophiques*, et essayez de comprendre le concept de « banalité du mal », au cœur de l'ouvrage d'Arendt.

« C'était ainsi, c'était la nouvelle loi du pays, fondée sur l'ordre du Führer ; autant qu'il pût en juger, il agissait, dans tout ce qu'il faisait, en citoyen qui obéit à la loi. Il faisait son devoir, répéta-t-il mille fois à la police et au tribunal ; non seulement il obéissait aux ordres, mais il obéissait aussi à la loi. Eichmann soupçonnait vaguement qu'il pouvait y avoir là une distinction importante, mais ni la défense ni les juges ne lui demandèrent d'insister sur ce point. [...]. Il le sentait confusément. Pendant l'interrogatoire de police, on s'aperçut pour la première fois qu'Eichmann soupçonnait vaguement que l'enjeu de toute cette affaire dépassait largement la question du soldat exécutant des ordres clairement criminels dans leur nature et leur intention, lorsque avec une insistance marquée, il déclara soudain qu'il avait vécu toute sa vie selon les préceptes moraux de Kant, et particulièrement selon la définition kantienne du devoir. À première vue, c'était faire outrage à Kant et c'était aussi incompréhensible, dans la mesure où la philosophie morale de Kant est étroitement liée à la faculté humaine de jugement qui exclut l'obéissance aveugle. L'officier de police n'insista pas, mais le juge Raveh, intrigué ou indigné qu'Eichmann ait osé invoquer le nom de Kant en liaison avec ses crimes, décida d'interroger l'accusé. C'est alors qu'à la stupéfaction générale, Eichmann produisit une définition approximative, mais correcte, de l'impératif catégorique : « Je voulais dire, à propos de Kant, que le principe de ma volonté doit toujours être tel qu'il puisse devenir le principe des lois générales ».

Hannah Arendt, Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal (1966)

¹ République : l'État en général.

² souverain : celui qui gouverne et commande

Textes complémentaires :

Vous *pouvez* utiliser cette référence si vous voulez prolonger le texte d'Arendt, pour faire votre seconde sous-partie. Dans ce cas, faites des recherches historiques précises sur la notion de « désobéissance civile », et montrez en quel sens ce concept peut apporter une solution intéressante au problème général que vous vous posez.

« Le citoyen doit-il un seul instant, dans quelque mesure que ce soit, abandonner sa conscience au législateur ? Pourquoi, alors, chacun aurait-il une conscience ? Je pense que nous devons d'abord être des hommes, des sujets ensuite. Le respect de la loi vient après celui du droit. La seule obligation que j'aie le droit d'adopter, c'est d'agir à tout moment selon ce qui me paraît juste [...]. La loi n'a jamais rendu les hommes plus justes d'un iota ; et, à cause du respect qu'ils lui marquent, les êtres bien disposés euxmêmes deviennent agents de l'injustice. Le respect indu de la loi a fréquemment ce résultat naturel qu'on voit un régiment de soldats, colonel, capitaine, caporal, simples soldats, artificiers, etc., marchant en bel ordre par monts et par vaux vers la guerre, contre leur volonté, disons, même contre leur sens commun et leur conscience, ce qui complique singulièrement la marche, en vérité, et engendre des palpitations. Ils ne doutent pas que l'affaire qui les occupe soit une horreur ; ils sont tous d'une disposition paisible. Or que sont-ils devenus ? Des hommes ? Ou des petits fortins déplaçables, des magasins d'armes au service de quelque puissant sans scrupule ? »

« Je ne cherche pas querelle à des ennemis lointains mais à ceux qui, tout près de moi, collaborent avec ces ennemis lointains et leur sont soumis: privés d'aide ces gens-là seraient inoffensifs. Nous sommes accoutumés de dire que la masse des hommes n'est pas prête; mais le progrès est lent, parce que l'élite n'est, matériellement, ni plus avisée ni meilleure que la masse. Le plus important n'est pas que vous soyez au nombre des bonnes gens mais qu'il existe quelque part une bonté absolue, car cela fera lever toute la pâte. Il y a des milliers de gens qui par principe s'opposent à l'esclavage et à la guerre mais qui en pratique ne font rien pour y mettre un terme; qui se proclamant héritiers de Washington ou de Franklin, restent plantés les mains dans les poches à dire qu'ils ne savent que faire et ne font rien; qui même subordonnent la question de la liberté à celle du libre échange et lisent, après dîner, les nouvelles de la guerre du Mexique avec la même placidité que les cours de la Bourse et peut-être, s'endorment sur les deux. Quel est le cours d'un honnête homme et d'un patriote aujourd'hui? On tergiverse, on déplore et quelquefois on pétitionne, mais on n'entreprend rien de sérieux ni d'effectif. On attend, avec bienveillance, que d'autres remédient au mal, afin de n'avoir plus à le déplorer. Tout au plus, offre-t-on un vote bon marché, un maigre encouragement, un « Dieu vous assiste » à la justice quand elle passe. Il y a 999 défenseurs de la vertu pour un seul homme vertueux. »

H. D. Thoreau, La Désobéissance civile (1849)